RÉPUBLIQUE FRANCAISE Département de l'Indre Arrondissement de Le Blanc Canton de Saint Gaultier

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

MAIRIE DE SAUD: 036-21360 1776-20240213-3 12022024_3-DEN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le 12 février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du mercredi 07 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl

MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 - présents : 07 - votants : 07

DELIBERATION 3-12022024-3 PROJET TERREAL – EXPLOITATION D'UNE CARRIERE D'ARGILE

Le maire présente le dossier du projet relatif à la création d'une carrière d'argile et d'une station de transit de produits minéraux solides au lieu-dit « Le Joux » dans la commune de Roussines (36170) pour exploitation de la carrière sur les communes de Roussines et Sacierges-Saint-Martin. Une enquête publique pour ce projet est en cours ; elle prendra fin le 21 février 2024. Le commissaire enquêteur en charge de cette enquête sollicite l'avis des communes.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au projet, aux motifs que :

- l'extraction de l'argile correspond à un besoin économique en matière première,
- les contraintes environnementales, dont les préconisations du PNR Brenne, sont respectées,
- le projet de remise en état du site après exploitation satisfait les exigences de la commune,
- il existe de potentielles retombées économiques pour les communes proches de la carrière : restauration, hébergements...
- Terréal propose en parallèle des partenariats et/ou mécénats avec des structures ou associations locales.

Le 13 février 2024 Le Maire, M. T. BERNARD

M. T. BERNARD

Certifié exécutoire compte-tenu

Le: 15 FEV. 2024

Publié, affiché ou notifié le 1 5 FEV. 2024

De la réception en sous-préfecture

La secrétaire de séance Mme B. LAMOUREUX